

## QUESTIONS SOCIALES

### - Le revenu de solidarité active - (20pts)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un minima-social délégué par le département, et réservé aux personnes présentant de faibles ressources dont les droits au chômage sont épuisés ou inexistant.

Sa création remonte à 2008, en remplacement du Revenu Minimal d'Insertion (RMI) de 1998 dont les résultats de réinsertion n'avaient pas été atteints. Afin d'encourager le retour à l'emploi, l'allocation a été scindée en deux parties. Le RSA socle agit comme un filet de sécurité pour les personnes n'ayant aucune ressource, et le RSA activité qui prévoit la possibilité de cumuler ce minima avec une activité professionnelle en temps partiel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le RSA activité a été remplacé par la Prime d'activité qui permet aux travailleurs à bas salaire de combler leurs revenus d'activité.

En raison du coût que représente cette allocation pour les départements (Le RSA, la PCH, et l'AAH s'élevaient en moyenne à plus de 60% des budgets) un rapport de l'ODAS a préconisé en 2016 une recatégorisation du RSA (à l'image des recatégorisations de RSA opérées en autre-mer). Le faible montant du RSA (550 euros en 2015 pour une personne seule) est également une critique récurrente car il ne protège ni de la pauvreté (60% du revenu médian) ni de la grande pauvreté (50%), tout comme le fait le taux de non-recours (35%). Pour y pallier, le gouvernement actuel a récemment commencé une concertation nationale visant à fusionner plusieurs minima-sociaux (dont le RSA) en un Revenu Universel d'Activité qui serait versé automatiquement sans conditions de ressources.